



Etude portant sur l'élaboration du plan de participation du public au projet FEM-Volta (Rapport National Togo)

Numéro du projet : 53885

Rapport final

Décembre, 2008





Publiée pour la première fois au Ghana en 2008 par le Projet PNUE/FEM Volta

Copyright © 2009, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Cette publication peut être partiellement ou entièrement reproduite à des fins pédagogiques personnelles et non commerciales sans autorisation spéciale du détenteur du Copyright. Le PNUE apprécierai avoir une copie de toute publication dans laquelle cette publication a été citée comme référence.

L'utilisation de cette publication à des fins commerciales nécessite au préalable une autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Projet PNUE-FEM Volta
Unité de Coordination du Projet
No. E3 Leshie Crescent - Labone
P P.O. Box 1423 Accra Ghana
Phone: +233 21763648
Fax: +233 21763649
Mobile: +233 206309775
Website : www.gefvolta.iwlearn.org

CLAUSE DE RESPONSABILITE:

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la vision et la politique du PNUE ou du FEM. En particulier, le PNUE et le FEM n'offrent aucune garantie et n'affirment rien quant à l'exactitude et l'exhaustivité des éléments du contenu de ce rapport.

Le rapport a été préparé par Dr. GBEMOU Kokou Mawulikplimi, Consultant National Togo

Toute référence à ce document doit être présentée comme suit:

UNEP-GEF Volta Project, 2008. Etude portant sur l'élaboration du plan de participation du public au projet FEM-Volta (Rapport National Togo) *UNEP/GEF/Volta/NR TOGO.3/2008*

Table des matières

Liste des tableaux	ii
Liste des figures.....	ii
Liste des abréviations et acronymes	iii
1 Introduction.....	5
1.1 Problématique.....	5
1.2 Objectif de l'étude et résultats attendus.....	5
1.3 Méthodologie.....	6
1.4 Structuration du rapport.....	6
2 Généralités.....	7
2.1 Présentation sommaire du pays.....	7
2.2 Présentation des zones couvertes par le bassin	7
2.2.1 Principaux problèmes relevés dans la zone du bassin	10
3 Plan de participation du public au projet FEM –Volta	12
3.1 Présentation des principales parties prenantes du bassin.....	12
3.2 Activités environnementales en matière de gestion des terres et des eaux.....	14
3.3 Détails du plan de participation	16
3.3.1 Préoccupations des parties prenantes au sujet des problèmes environnementaux	16
3.3.2 Principales contraintes des parties prenantes	17
3.3.3 Perception des parties prenantes par rapport au Projet FEM Volta.....	18
3.3.4 Activités du projet FEM Volta nécessitant une implication des parties prenantes.....	18
3.3.5 Stratégie de mise en œuvre du plan de participation, rôles et responsabilités	19
3.3.6 Probables valeurs ajoutées de la mise en œuvre du plan de participation et risques.....	20
4 Renforcement des capacités des parties prenantes	22
5 Conclusion et recommandations.....	42
6 Annexes.....	43
6.1 Annexe A: TDR de l'étude	44
6.2 Annexe B: Outils de collecte d'informations sur le terrain	47
6.3 Annexe C : Liste des personnes rencontrées ou contactées avec les coordonnées téléphoniques et e-mail	49
6.4 Annexe D : Typologie des acteurs	51
6.5 Annexe F : Bibliographie	52

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population du Bassin Volta de 1990 à 2030.....	10
Tableau 2 : Cadre logique du programme d'information, d'éducation, de sensibilisation et de participation du public	22
Tableau 3 : Calendrier de mise en œuvre du programme d'information, d'éducation, de sensibilisation et de participation du public.....	26
Tableau 4 : Cadre logique du volet programme de formation des acteurs et de participation du public	28
Tableau 5 : Calendrier de mise en œuvre du programme de formation des acteurs et de participation du public	34
Tableau 6 : Plan de Suivi des activités	38

Liste des figures

Figure 1 : Zones couvertes par le bassin de la Volta au Togo.....	11
---	----

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Définition
ADT :	Analyse Diagnostique Transfrontalière
AFVP	Association Française des Volontaires pour le Progrès
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
ALLCOOP:	Alliance For Lake Cooperation In Ohrid And Prespa
APAF	Association pour la Promotion de l'Agroforesterie
APG :	Accord Politique Global
AVGAP	Associations Villageoises pour la Gestion Participative des Réserves
AVOCH	Association des Volontaires Chrétiens
CAP :	Centre d'Autopromotion Paysanne
CAPES :	Cercle d'Action pour la Protection de l'Environnement et de la Santé
CEBV :	Communauté Economique du Bétail et de la Viande
CED	Centre pour l'Ecologie et pour le Développement
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS :	Comité Permanent Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse
CMEC	Coopérative des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CDD	Communication pour un Développement Durable
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CREPA :	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CVD :	Comité Villageois de Développement
DGSCN :	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DRAEP:	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DRDAT :	Direction Régionale du Développement de l'Aménagement du Territoire
EIE :	Etude d'Impact Environnemental
FAO :	Food and Agriculture Organization
FED :	Femmes Enfants et Développement
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FODES	Fédération pour le Développement des Savanes
GCI:	Green Cross International
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRAAP:	Groupe de Recherche et d'Appui à l'Autopromotion Paysanne
ICAT :	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IDH :	Investir dans l'Humain
INS	Institut National des Sols
ITRA :	Institut Togolais de Recherche Agricole
MAEP :	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
MECAP-FR :	Monde des Enfants de Chœur pour l'Atténuation de la Pauvreté- Frère Rural
MERF :	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PACIPE :	Programme d'Assistance Technique à la Communication et à l'Information
PAN-TOGO :	Programme d'Action National de lutte contre la désertification-TOGO
PFIE :	Programme de Formation, Information pour l'Environnement
PFIE :	Programme de Formation et d'Information pour l'Environnement
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNAE :	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNGE :	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PV :	Procès Verbal
RAFIA :	Recherche Appui et Formation à l'Initiative d'Autopromotion
RESOKA :	Réseau des Organisations non gouvernementales de la Région de la Kara
SEPO :	Succès Echec Potentialité Obstacle
SIRAIB :	Structure de Recherche Action pour les Initiatives de Base sur la Protection de l'Environnement



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Abréviation	Définition
SOTOCO :	Société Togolaise de Coton
TDR :	Termes De Référence
UCMEC :	Union des Coopératives d'Epargnes et Crédits
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO:	United Nations for Education Sciences and Culture Organization
UICN :	Union Internationale pour Conservation de la Nature

1 Introduction

1.1 Problématique

1. Le Projet FEM-Volta intitulé "Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval" est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la CIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.
2. Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:
 - Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta
 - Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
 - Objectif spécifique n° 3: Mettre en œuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.
3. La participation du public et l'implication des ONG font partie des principes clés de la gestion durable des ressources en eau. En conséquence, la collaboration avec la société civile et en particulier, les différentes parties prenantes est essentielle pour l'atteinte des objectifs du projet FEM-Volta. Aussi, dans le but d'assurer une cohérence des actions et, la mise en œuvre efficace du projet, il est envisagé à travers l'objectif spécifique 1, de consolider les actions de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs régionaux, nationaux et locaux.

1.2 Objectif de l'étude et résultats attendus

4. La présente étude a pour objectif fondamental de développer un plan de renforcement des capacités et de participation active du grand public à la gestion durable des ressources du Bassin de la Volta. Plus spécifiquement, il est question :
 - d'identifier les différents groupes d'acteurs impliqués dans la gestion du bassin de la Volta
 - de déterminer les activités de ces acteurs ;
 - d'identifier les besoins de renforcement des capacités des parties prenantes ;
 - d'élaborer le plan de participation des parties prenantes à la gestion du bassin
 - élaborer le plan opérationnel des actions de formation, d'information et de sensibilisation.
5. Les résultats attendus de l'étude sont :
 - Les principaux groupes et groupe d'acteurs sont identifiés
 - Le plan de participation des parties prenantes est développé
 - Les activités des acteurs sont identifiées
 - Les besoins de renforcement des capacités des parties prenantes sont identifiés
 - Le plan opérationnel des actions de formation, information, éducation et sensibilisation est développé.

1.3 Méthodologie

6. L'étude étant essentiellement qualitative, la mission s'est appuyée sur une démarche participative pour collecter les données : focus groups, discussions individuelles avec les personnes-clés axés sur l'analyse SEPO. En outre, une recherche documentaire a été également mise à profit (cf. bibliographie).
7. La collecte des données s'est effectuée dans les grandes régions couvertes par le bassin. Il s'agit des régions des Savanes, de la Kara, de la Centrale et des Plateaux. La figure ci-après montre les zones couvertes par le bassin au Togo.

1.4 Structuration du rapport

8. Le rapport de cette étude tourne essentiellement autour de six points. Le premier point concerne l'introduction, le deuxième rappelle les généralités, le troisième présente le plan de participation, le quatrième présente le renforcement des capacités des parties prenantes, le cinquième, la conclusion - recommandations, le sixième est consacré aux annexes.

2 Généralités

2.1 Présentation sommaire du pays

9. Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé entre les 6° et 11° de latitude Nord et entre 0° et 2° de longitude Est. Avec une superficie de 56.600 km², il est limité par le Ghana à l'Ouest, la République du Bénin à l'Est, le Burkina Faso au Nord et le Golfe de Guinée au Sud.
10. Sur les plans politique et institutionnel, le Togo a obtenu son indépendance le 27 avril 1960. La Constitution de 1992, consensuelle et approuvée par référendum, a instauré la quatrième république. Depuis 1990, le pays traverse une crise sociopolitique chronique. La politique en faveur d'une normalisation démocratique mise en œuvre depuis 2005 a conduit à la signature d'un Accord Politique Global (APG) le 20 août 2006, traduisant ainsi une décrispation de la vie politique.
11. Sur le plan administratif, le Togo est divisé en cinq régions administratives, notamment la région Maritime, la région des Plateaux, la région Centrale, la région de la Kara et la région des Savanes (figure. 1).
12. La commune de Lomé tend à être considérée comme une région administrative. Chacune de ces régions est subdivisée en préfectures, et le pays en compte aujourd'hui une trentaine. Aujourd'hui, avec le processus de décentralisation, on assiste progressivement à une participation active de la société de la société civile.
13. En ce qui concerne la démographie, selon les données de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, la population togolaise est estimée en 2006 à 5.337.000 habitants avec un taux d'accroissement moyen annuel compris entre 2,4 % et 3%. C'est une population en majorité rurale (70% environ) et jeune (70% des Togolais ont moins de 30 ans et 55% moins de 15 ans).
14. Sur le plan socio-économique, en dépit de la mise en œuvre de différentes politiques économiques et sociales, les indicateurs de développement du Togo sont loin d'être satisfaisants aujourd'hui.
15. L'économie togolaise dépend traditionnellement du secteur primaire. Celui-ci représente environ 40% du PIB et occupe plus de 70% de la population active. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement environ 23% et 36% du PIB en 2004. La production agricole est principalement tributaire des aléas climatiques et est dominée par des exploitations de type familial et de petite taille réalisées au moyen des techniques et outils aratoires rudimentaires.
16. Le Togo a une économie libérale dont les exportations, portant principalement sur les phosphates, le coton, le ciment, le café, et le cacao représentaient, en moyenne annuelle, 34 % du PIB entre 2002 et 2005, soit un niveau bien en dessous de la moyenne de 45 % qui prévalait dans les années 80.

2.2 Présentation des zones couvertes par le bassin

17. La partie togolaise du Bassin du fleuve Volta appelée bassin de l'Oti est le plus grand des trois bassins qui se partagent le territoire togolais. C'est une étroite bande qui s'ouvre en entonnoir vers le nord du pays. Elle s'étire sur près de 600 km entre 6°10' et 11°10' de latitude Nord, et entre 0° et 1°25' de longitude Est. Elle couvre les 5 régions économiques du Togo du Sud au Nord notamment : l'Ouest de la Région Maritime, de la Région des Plateaux et de la Région Centrale, toute la Région de la Kara et celle des Savanes, ce qui représente environ 47,3% de la superficie du territoire national, soit 26700 km².
18. Le Bassin de la Volta repose dans son ensemble sur un substratum qui affleure entre Dapaong et Cinkassé et est constitué essentiellement de roches cristallines à faciès variés et plus ou moins plissés.

19. Les paysages morphologiques du bassin versant de la Volta au Togo épousent les grandes lignes de la structure géologique. Ces paysages sont plus variés à mesure que l'on progresse vers le Nord où le Bassin de l'Oti prend toute son importance.
20. Du Nord au Sud, on passe des sols ferrugineux tropicaux lessivés peu profonds aux sols ferralitiques profonds, pauvres en éléments fertilisants et aux zones de sols peu évolués d'érosion; les sols ferralitiques sont aptes à la production de cultures variées.
21. Sur le plan climatique, le sud du Bassin connaît un climat subéquatorial de transition avec une simple diminution de la pluviométrie en Août ou Septembre selon les localités.
22. La pluviosité moyenne annuelle du bassin du Togo varie entre 1000 et 1500 mm. La température moyenne est généralement élevée, allant jusqu'à 28°C dans les régions septentrionales, entre 24 et 26°C dans les autres localités.
23. En ce qui concerne les écosystèmes togolais, ils sont constitués essentiellement de formations végétales spontanées, mais aussi par endroits, de quelques zones humides, des galeries forestières et des forêts rupicoles. On y trouve également des aires protégées considérées comme des écosystèmes particuliers. En outre, le Togo offre une grande variété de conditions écologiques favorables au développement d'une diversité biologique importante.
24. Le réseau hydrographique bassin est principalement composé de l'Oti et des affluents. L'Oti prend sa source à 600 m d'altitude dans l'Atokora au Nord du Bénin. Il traverse le Togo sur un parcours de 167 km et marque la limite avec le Ghana sur 176 km. Il reçoit :
 25. sur sa rive gauche, les affluents au débit abondant venant des massifs montagneux bien arrosés ; il s'agit de Koumongou, la Kéran et la Kara dans sa partie Nord. ; dans la partie sud, il s'agit des rivières Mo, Kpanlé, Wawa, Ménou et Danyi qui se jettent dans la Volta en territoire Ghanéen. A l'extrême Sud Ouest, la rivière Todjè se jette dans le Lac Kéta(Ghana).
 26. sur sa rive droite, l'Oti collecte les eaux de Kompienga au , de Sansargou (Borgou) au Burkina Faso, Namiélé et draine sa propre plaine alluviale jusqu'à la confluence du Koukombou qui est grossi par les eaux de Yembour.
27. L'Oti a un écoulement permanent à cause de la régulation de son débit par les eaux du barrage hydroélectrique de Kompienga alors que les autres affluents tarissent pratiquement en saison sèche. La disponibilité de l'eau dans l'Oti constitue un intérêt économique pour le pays. Le débit de l'Oti est de l'ordre de 100 à 300 m³/s.
28. Le Bassin de la Volta comporte deux parcs nationaux de faune qui alimentaient fortement la trésor public jusqu'aux événements des troubles socioéconomiques (Parc national de la Kéran, considéré comme site Ramsar) et le Parc de Fazao- Malfacassa situé dans la Région Centrale (figure 4 végétation). Une réserve de faune Oti-Mandouri dans la Préfecture de Kpendjal, terrain inondable sera bientôt aménagée.
29. Dans la plupart des zones couvertes par le bassin, l'eau est considérée comme un bien commun ayant de multiples fonctions : usages domestique, agro-pastorale et même religieux. Pour cela, plusieurs interdicts permettent de protéger cette ressource naturelle autour de laquelle se développent souvent des conflits sociaux entre éleveurs et agriculteurs, entre communautés riveraines en amont et en aval des cours d'eau.
30. Sur le plan économique, le bassin est le cadre d'activités diverses : l'agriculture (coton, café, cacao qui procurent à l'Etat environ 10% de ses recettes. La partie méridionale du bassin correspond à la zone par excellence des cultures du café et du cacao (environ 2/3 de la production nationale), des fruitiers et principalement des cultures vivrières, tandis que la partie septentrionale est réputé pour l'élevage, le karité et les cultures vivrières.

31. La Population du Bassin de la Volta est estimée à 1 600 000 habitants en l'an 2000 avec un taux d'accroissement annuel de 3% (PNAE, 2003). L'évolution de la population du Bassin est consignée dans le tableau 1. Cette population est cosmopolite composée des Moba, des Tchokossi, Gourma, Akposso, Ewé, Bassar, Kabyè etc.
32. Dans la plupart des zones couvertes par le bassin, l'eau est considérée comme un bien commun ayant de multiples fonctions : usages domestique, agro-pastorale et même religieux. Pour cela, plusieurs interdits permettent de protéger cette ressource naturelle autour de laquelle se développent souvent des conflits sociaux entre éleveurs et agriculteurs, entre communautés riveraines en amont et en aval des cours d'eau.
33. Sur le plan économique, le bassin est le cadre d'activités diverses : l'agriculture (coton, café, cacao qui procurent à l'Etat environ 10% de ses recettes. La partie méridionale du bassin correspond à la zone par excellence des cultures du café et du cacao (environ 2/3 de la production nationale), des fruitiers et principalement des cultures vivrières, tandis que la partie septentrionale est réputé pour l'élevage, le karité et les cultures vivrières. Le coton se cultive partout dans le bassin.
34. La pêche constitue dans le bassin une activité para-agricole. Mais, bien que le bassin comporte une multitude de cours d'eau, la pêche reste une activité secondaire pour ses populations.
35. Le bassin fournit aussi plus de la moitié de la production nationale en bois d'œuvre. En outre, il est riche en ressources minières non exploitées et regorge d'importants points d'échanges commerciaux. Il offre également des activités touristiques et récréatives liées surtout à la présence des parcs nationaux, cascades et d'autres richesses culturelles artistiques.

Tableau 1 : Evolution de la population du Bassin Volta de 1990 à 2030

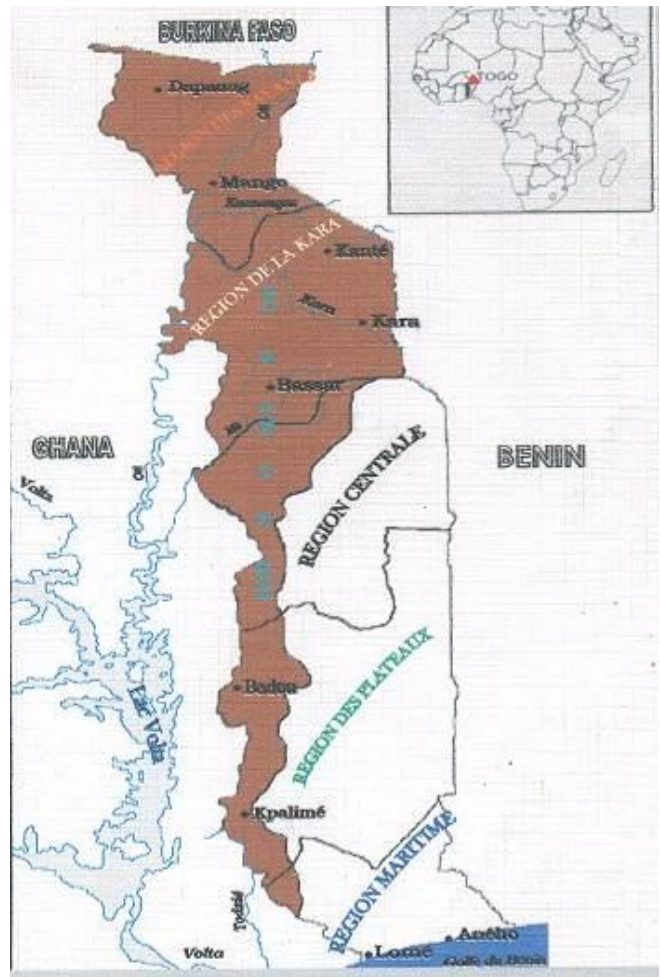
Régions/ Préfectures	Superficie Km ²	1990		2000		2010		2020		2030		Observations
		Population	Densité	Population	Densité	Population	Densité	Population	Densité	Population	Densité	
Région des Savanes	8470	405000	48	542700	64	733050	87	984150	116	1320300	156	
Région de la Kara	11738	524000	45	702160	60	948440	81	1273320	108	1708240	146	
Préfecture de Sotouboua	1600	31000	19	41540	26	56110	35	75330	47	101060	63	1 tiers
Préfecture de Blitta	1200	24000	20	32160	27	43440	36	58320	49	78240	65	1 tiers
Préfecture de Wawa	2471	114000	46	152760	62	206340	84	277020	112	371640	150	
Préfecture de Danyes	387	29000	75	38860	100	52490	136	70470	182	94540	244	
Préfecture de Kloto	468	42600	91	57084	118	77106	165	103518	221	138876	297	1 tiers
Préfecture d'Agou	366	20300	55	27202	74	36743	100	49329	135	66178	180	1 tiers
Total	26.700	1189900	50	1594466	66	2153719	91	28991457	126	3879074	163	

Source : Estimation faite par le CNCT du projet à partir des données de l'an 2000 de la DGSCN

2.2.1 Principaux problèmes relevés dans la zone du bassin

36. Les principaux problèmes identifiés et consignés dans le Rapport National de mars 2002 sont :

- les inondations ;
- la dégradation des terres (déforestation, déboisement) ;
- la diminution des ressources en eau ;
- la perte de la diversité biologique ;
- la dégradation de la qualité de l'eau ;
- l'érosion éolienne ;
- la prolifération des maladies d'origine hydrique ;
- les plantes aquatiques flottantes ;
- les changements climatiques ;
- la transhumance,
- les problèmes de pollution et d'assainissement ;
- les problèmes fonciers ;
- l'urbanisation incontrôlée.
- le manque d'information, de communication et de sensibilisation sur la gestion intégrée des ressources en eau du bassin.



Légende
Zones couvertes par le bassin de la Volta au Togo

Figure 1 : Zones couvertes par le bassin de la Volta au Togo

3 Plan de participation du public au projet FEM – Volta

37. Pour permettre aux différents acteurs de participer effectivement à la mise en œuvre du projet, il faut utiliser les dispositifs participatifs pour la prise de décision à savoir l'information et la communication, la consultation, la concertation, la cogestion et le partenariat:
- *L'information et la communication* : Le projet FEM–Volta n'est pas connu dans l'ensemble des populations résidant dans le Bassin de la Volta hormis la Commune de Kara à travers le projet de démonstration qu'elle doit abriter ; alors que tous les acteurs doivent avoir le même niveau d'information sur l'ensemble des activités du projet : ses objectifs, son budget, son calendrier, ses impacts sur le terrain et les conditions de vie des populations. L'information doit être transparente, complète et compréhensible par tous ; l'information des acteurs doit tout d'abord commencer par l'accès aux documents de travail et différentes informations sur le projet.
 - *La consultation des parties prenantes* : Les gestionnaires du projet doivent à certaines circonstances consulter les parties prenantes sur des activités à entreprendre et recueillir leur avis, attentes et leurs besoins (mesures envisagées pour lutter contre les inondations dans le bassin). Dans ce cadre des consultations sont entreprises par les principales parties prenantes (SIAAP, Commune de Kara, Direction de l'Environnement, Services d'Assainissement, Plan, et le Projet FEM-Volta) pour harmoniser les points de vue avant le démarrage effectif des activités du projet. Celles-ci vont se poursuivre durant toute la vie du projet. Des audiences publiques peuvent être organisées ou autres formes d'écoute pour l'expression des avis. Le Projet FEM-Volta tiendra compte de ces avis pour une décision motivée. Les réponses des populations peuvent être apportées aux collectivités locales, aux ONG, aux cantons ou et aux structures techniques identifiées. Dans ce cadre de participation, au fil des débats, ce sont les réponses recueillant l'adhésion la plus large et l'intérêt général qui seront capitalisées
 - *La concertation* : elle doit être engagée entre les responsables du projet en amont avant toute décision (collectivités locales, Ong, privés, organisations paysannes).
 - Le Projet a prévu des organes pour assurer la transparence de la gestion pour intégrer tous les représentants des principaux acteurs au projet.
 - *Le partenariat* : dans l'exécution du projet les ONG travaillant dans les domaines du projet (renforcement des capacités, environnement, assainissement bénéficieront d'un partenariat pour la réalisation de certaines activités du projet (CREPA, SIRAI, etc.) dans la région des savanes..

3.1 Présentation des principales parties prenantes du bassin

38. Les grands ensembles de parties prenantes identifiés sur la portion nationale du bassin versant de la Volta se présentent comme suit :
- *Les décideurs politiques* : Il s'agit des Ministres directement impliqués dans la gestion du Projet FEM-Volta (Ministres de l'Environnement et des Ressources Forestières, de l'Eau et de l'Assainissement, les Préfets)
 - *Les structures techniques centrales* : Il s'agit de la Direction Générale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, la Direction de l'Environnement, de la Santé l'Eau, du Plan et de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture, de l'Aménagement et de l'Équipement Rural, Direction des Collectivités Locales, le Comité Interministériel de pilotage de la GIRE, les comités régionaux et préfectoraux de protection et de gestion de l'environnement, la Commission du Développement Durable.
 - *Les services déconcentrés* : Les directions régionales de l'environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, de la Santé, du Plan et de l'aménagement du territoire, des Collectivités Locales, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en collaboration avec les autres services représentés dans le bassin apporteront leur expertise dans la mise en œuvre et le suivi des activités du projet.

- *Les collectivités décentralisées* : Les Présidents de Conseils Préfectoraux et Communaux seront les leaders pour la gestion du Projet.
- *Les femmes* : notamment celles du milieu rural sont de fait les gestionnaires quotidiennes des ressources naturelles particulièrement les ressources en eau et les sols. Le genre intervient fortement dans la gestion de l'eau. Les partenaires exigent que les femmes représentent 40% des membres dans les *Comités Eau*. Des postes clés leur sont réservés (trésorerie et responsable de l'assainissement voire la présidence). Ce principe est respecté dans le bassin lors des forages financés par l'AFD, l'UEMOA, la BID ; autour des forages, on peut retrouver les Comités eau dans le bassin où elles sont représentées. Par exemple, dans les régions des Savanes et de la Kara, les femmes sont très actives. A Batémone dans la Préfecture de Tône, à Magna et Sigbéga dans l'Oti, les principales activités économiques des femmes sont par ordre d'importance décroissante : l'agriculture, l'artisanat, l'élevage et le commerce. S'agissant de la production végétale, elles ont cité dans l'ordre, le riz, le soja, et l'arachide. Le riz est surtout cultivé par les femmes essentiellement dans le bas-fond non aménagés. Les femmes fonds un peu de cultures maraîchères (gombo, oseille de guinée et légumes verts divers) en intercalaire sur les champs de case aux abords des soukalas. Ces produits sont destinés essentiellement à la consommation de leur ménage. Dans le domaine de artisanat, les femmes excellent dans la fabrication de la bière locale à la base sorgo "Tsakpa", d'huile et de beignet d'arachide et le charbon. En matière de production animale, les femmes sont très actives dans l'élevage de porcs et de chèvre. Elles font le commerce des condiments, du cola, du tabac, du savon, de bois de chauffe et de la poterie. A Tampiéma (Tône) et à Gbantolé (Oti), parmi les différentes activités locales, les occupations spécifiques des femmes portent dans l'ordre d'importances sur : la préparation et la vente de besoin locale, la culture du riz, l'élevage de porcins, le petit commerce (sel, piment, beignets,..). En définitive, dans le bassin de la Volta, vu la place prépondérante qu'elles occupent dans la dynamique socio-économique, aucun programme de gestion de l'environnement peut réussir sans leur participation à sa planification et à sa mise en œuvre.
- *Les Universités du Togo*, à travers l'Ecole Supérieure d'Agronomie, la Faculté des Sciences et du Droit de l'Environnement, l'ESTBA, qui, outre la formation des cadres supérieurs font des recherches. L'Université de Kara située dans le bassin peut contribuer en matière d'appui scientifique au Projet.
- *Les Comités Villageois de Développement (CVD)* : Les villages dans le bassin disposent de cette structure et même jusqu'aux quartiers pour accompagner le projet. Ils prennent en compte les questions de développement en milieu rural, y compris la gestion de l'environnement et la gestion de l'eau;
- *Les coopératives et groupements d'agriculteurs* : *Les agriculteurs* : Ils constituent une cible particulière dans le cas du bassin en ce qui concerne l'auto suffisance et la sécurité alimentaires. Ils ont un rôle de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets liés au bassin. Des associations ou de groupements de coton-culteurs bénéficient déjà de l'encadrement technique de l'ex-Société Togolaise de Coton (Sotoco), de l'ICAT et l'appui des ONG nationales et internationales, des services déconcentrés de l'Etat dans les régions des Savanes et de la Kara et à Dapaong. L'éducation est accompagnée par une ONG comme Aide et Action, Care International et Plan –Togo.
- *Les pêcheurs* : Les pêcheurs dans le fleuve Oti sont organisés en association appelée ADA-GNEME. Dans cette association, les pêcheurs sont de nationalités Ghanéennes et Maliennes organisés en association
- *Les éleveurs transhumants* : Ils constituent selon les différentes informations reçues des cibles qui créent des problèmes dans le bassin.
- *Les ONG et Associations actives* dans l'environnement et dans le domaine de l'eau : Dans la zone du projet, il y a des réseaux des ONG, FODES dans les Savanes, RESOKA à Kara, COADEP dans les Plateaux, etc. par leurs interventions, elles contribuent activement à la gestion

participative de des ressources naturelles et de l'eau. Ces réseaux comportent tous les profils dont aura besoin le Projet (CREPA, la Croix Rouge, SIRAI, AVOCH, etc.).

- *Le secteur privé (professionnels, techniciens et artisans)* : Il joue un rôle déterminant dans l'exploitation des ressources du bassin. Il existe quelques unités industrielles dans le bassin, la Brasserie de la Bière à Kara et d'égrenage de coton à Dapaong, La Compagnie Énergétique et Électrique du Togo, les Banques qui peuvent contribuer à la gestion du Projet.
- *Les associations et réseaux de journalistes et communicateurs* : Ils constituent le socle de la mise en œuvre de toute stratégie de communication. Il existe également une Association des Journalistes en Environnement dont le siège est à Lomé. Par le canal des radios rurales, cette association peut contribuer à véhiculer les messages du Projet. A Danyi, chef-lieu de préfecture de Dayes, une structure de communication dénommée Centre pour l'Écologie et le Développement (CED) joue un rôle crucial pour les actions du Projet FEM-Volta en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière d'environnement et de gestion intégrée des ressources en eau. Aussi, une autre initiative d'association des journalistes en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) se constitue depuis l'avènement de la GIRE au Togo.
- Dans la région des Savanes, l'ONG « Communication pour un Développement Durable (CDD) » éduque les populations sur les objectifs du Millénaire pour le Développement Durable. Sa contribution pour le Projet est vivement sollicitée.
- *Les jeunes* : La plupart des jeunes sont de plus en plus impliqués dans les activités maraîchères et rizicoles. dans le bassin. La plupart des Associations et ONG sont dirigées par les jeunes. De plus le gouvernement a organisé les forces des jeunes dans une organisation appelée Conseil National des jeunes (CNJ) qui a une représentation dans cette région. Ils sont généralement plus vulnérables aux conflits environnementaux. ;
- *Les autorités coutumières et religieuses* : Elles existent partout suivant l'organisation administrative du pays constituent des relais incontournables pour faire passer les messages de protection et de gestion des ressources du bassin.
- *Les partenaires financiers* : Le Fonds pour l'Environnement Mondial Programme des Nations pour l'Environnement sont les premiers partenaires. Des ONG locales et régionales comme Plan-Togo, Care International, Aide et Action, AFVP, PUICN peuvent être sollicités

3.2 Activités environnementales en matière de gestion des terres et des eaux

39. Dans le Bassin de la Volta, les eaux de surface sont plus utilisées dans les régions septentrionales du pays (Savanes et Kara) en matière de maraîchage mais l'agriculture irriguée n'est pas pratiquée par les populations rurales. Les eaux souterraines fournissent sont utilisées pour la consommation à travers les puits et forages construits par l'État et les ONG.
40. En revanche, des actions d'assainissement (construction d'infrastructures d'assainissement) et d'hygiène dans les établissements scolaires sont menées par des ONG comme CREPA, la Croix Rouge et Plan -Togo. Une action salubre de CREPA à la fois hygiénique et fertilisante est le projet Eco-san qui est vulgarisé dans le Bassin de la Volta (Dapaong et Kara).
41. En matière d'approvisionnement en eau potable des populations des Régions des Savanes et Centrale, la Banque Islamique pour le Développement (BID) a financé quatre cents (400) forages qui sont en exécution pour résoudre la pénurie d'eau et s'adapter au changement climatique.
42. Depuis plusieurs décennies, un projet de restauration et de lutte contre l'érosion des sols a été conduit dans les régions des savanes et de Kara par l'Institut National des Sols (INS). Faute de continuité les résultats ne sont plus visibles sur le terrain. Des actions de l'État consistent aussi à l'ouverture et aux entretiens des pistes rurales dans zones de l'Oti, Kpendjal, Tône, Kara et Bassar. Les cultures maraîchères cultivées dans ces deux régions ont conduit à l'organisation des producteurs de tomates, des concombres et autres légumes en associations.
43. En matière de protection de l'environnement et pour la gestion participative des Réserves et du

Parc National de la Kéran, l'Etat a autorisé la redéfinition des anciennes limites de la réserve avec le Ministère en charge de l'environnement pour une gestion participative et intégrée. Ce qui a permis en 2003 l'émergence des organisations appelées *Associations Villageoises pour la Gestion Participative des Réserves (AVGAP)* et leur Union. Le Parc National de Fazao-Malfacassa avec une superficie de 192 000 ha est confié à la Fondation Weber sur un contrat.

44. Dans les préfectures de Dayes de Wawa (région des Plateaux), région par excellence de café-cacaoyer, est couverte par l'ONG Association pour la promotion de l'Agroforesterie (APAF). Elle sensibilise les planteurs sur l'agroforesterie en leur distribuant gratuitement des plants d'ombrage. Il faut reconnaître que l'agroforesterie continue à faire d'une sensibilisation et de pratique dans la région des savanes pour améliorer la structure des terres.
45. Note-on également des actions de reboisement en teck dans la région des savanes pour protéger valoriser les terres marginalisées. Une partie du bassin (région des plateaux) zone éco floristique a fait l'objet d'un projet de gestion participative des communautés de la zone (reboisement) financement par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) de 2004-2007.
46. Actuellement, dans le souci de garantir aux producteurs des meilleures conditions de vie en tenant compte du changement climatique qui fait apparaître des baisses de la pluviométrie, quelques actions sporadiques de mobilisation des eaux de surface ont été engagées pour permettre une bonne production agricole. La Région des Savanes abrite par excellence des barrages et des retenues d'eau soit pour le maraîchage, la transhumance ou la consommation domestique. Les plus importants sont Koumfab, Tantiéguou et Magna.
47. Les principaux projets en cours d'exécution :
 - Projet Volta HYCOS : Il s'agit d'un projet sous-régional ayant pour objectif de renforcer les capacités hydrologiques dans six (6) pays du Bassin de la Volta ;
 - Le Togo bénéficiera de la mise en place de onze (11) stations de mesure ;
 - Projet Hydraulique villageoise/UEMOA : Ce projet bénéficie de l'appui financier de l'UEMOA pour la construction de trois (300) points d'eau dont 100 dans la région Maritime, 100 dans la région de la Kara et 100 dans la région des Savanes. La durée de ce projet est de 2 ans ;
 - Projet Hydraulique villageoise/BID : Ce projet est financé par la BID. Seront réalisés dans les régions de la Kara et des Savanes : 9 mini adductions d'eau, 400 nouveaux forages, 100 réhabilitations de points d'eau ;
 - Projet de réhabilitation et de création des points d'eau : Ce projet est financé par la France à travers l'AFD.
 - Projet d'hydraulique villageoise / financé sur le compte STABEX 95-99
 - Projet Alimentation en eau potable dans 10 villages des agglomérations de Fiokpo : Ce projet vise à doter les agglomérations du canton de Fiokpo dans la préfecture de Kloto d'une mini adduction d'eau avec prélèvement à partir d'une source et l'utilisation de système gravitaire. L'exécution du projet dure un an. Il bénéficie de l'appui financier de la Fondation Principe Albert II.
48. Projets planifiés :
 - Projet de mise en place d'un système intégré d'informations sur l'eau au Togo : Ce projet bénéficie de l'appui financier de la Facilité Africaine de l'Eau/BAD. Il vise à équiper et à doter les pays de bases de données nécessaire au traitement et à la gestion des informations pour tous les secteurs.
 - Initiative d'urgence en vue d'accroître la production du riz : Cette initiative vise à mettre à la disposition des producteurs trois cent soixante seize (376) tonnes de semences certifiées pour la campagne 2009. Les principales composantes du projet sont : (i) Production de semences, (ii) Acquisition des engrais, (iii) Formation et transfert de technologies, (iv) Poste récolte et accès au marché et (v) Relance de la production du riz pour la sécurité alimentaire au Togo.

- Relance de la production du riz pour la sécurité alimentaire au Togo
- Projet RIPIECSA (Recherche Interdisciplinaire et Participative sur les Interactions entre les Ecosystèmes, le Climat et les Sociétés d'Afrique de l'Ouest) : Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont : (i) déterminer la diversité biologique des écosystèmes de la plaine de l'Oti, (ii) étudier la dynamique spatiale et structurale des paysages et écosystèmes de la plaine de l'Oti, (iii) déterminer le rôle des facteurs anthropiques dans la dynamique du paysage de la plaine de l'Oti, (iv) analyser la relation entre l'évolution des activités anthropiques, la dynamique des écosystèmes et l'évolution des facteurs climatiques et (v) proposer un projet de plan stratégique de gestion durable de la plaine de l'Oti.
- Programme national d'actions décentralisées de gestion de l'environnement (PNADE) : Ce programme vise à renforcer et appuyer les capacités des différents acteurs locaux à intégrer les questions environnementales dans les stratégies et actions de développement local. Les principales activités prévues sont :
- Projets GLOWA et PAGEV : Le Togo a entrepris des démarches pour être partie prenante à ces deux projets exécutés dans des pays voisins dans la zone couverte par le bassin versant de la Volta.

3.3 Détails du plan de participation

3.3.1 *Préoccupations des parties prenantes au sujet des problèmes environnementaux*

49. En matière de problèmes environnementaux, les préoccupations des parties prenantes à savoir les institutions de l'Etat, les collectivités locales, les ONG, les communautés bénéficiaires, les partenaires en développement sont les inondations, la dégradation des terres, la pénurie d'eau, l'envasement/ensablement des cours d'eau, les changements climatiques, la sécheresse, la transhumance, les problèmes d'assainissement, le problème du foncier, l'érosion éolienne, etc. Il faut signaler que les préoccupations varient d'une catégorie d'acteurs à une autre bien qu'ils poursuivent le même objectif.
50. L'Etat est conscient de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement en général dans le pays et notamment dans le bassin de la Volta en raison de son importance économique pour le pays. C'est une zone où sont localisées les plus importantes aires protégées (Oti-Mandouri-Oti-Kéran, Fazao-Malfacassa) du pays. Malheureusement elles sont soumises à une exploitation irrationnelle par les agriculteurs. Il faut ajouter la dégradation et la perte de la fertilité des sols qui poussent aujourd'hui les populations riveraines des Aires protégées à les envahir en quête de terres fertiles pour l'installation de leurs champs. Aujourd'hui, à la faveur de l'apaisement politique, la gestion qui est faite de ces zones est participative : délimitation consensuelle des limites des Aires protégées, gestion concertée et partage des bénéfices.
51. Le milieu est souvent victime de catastrophes naturelles, notamment les inondations dont les conséquences sont souvent très déplorables : pertes en vies humaines de biens socio-économiques. Les inondations de ces dernières années (1999, 2007 et 2008) ont conduit l'Etat à évacuer les populations victimes des lieux et à mobiliser des ressources matérielles, humaines et financières considérables, avec l'appui des partenaires.
52. La politique de la décentralisation qui se met progressivement en place a prévu le transfert de la gestion de l'environnement et de l'eau aux collectivités territoriales qui sera suivi de moyens. Les Préfets et les Maires jouent et joueront un rôle important de subsidiarité dans la mise en œuvre de cette politique. Les dix sept préfets et les maires du Bassin de la Volta sont impliqués dans la résolution des problèmes environnementaux de leur territoire pour le bien-être de leur population. Ils sont les courroies de transmission du pouvoir central et appuient les services déconcentrés dans leurs missions (règlements des conflits en matière des feux de brousse, de pollution des rivières, l'assainissement, etc.)
53. Les ONG et la société civile ont des vocations différentes pour le développement local. En

matière d'environnement, celles qui interviennent dans le domaine sont vraiment associées à toutes les activités du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières à travers leur participation aux ateliers de renforcement des capacités, aux comités régionaux de protection et de gestion de l'environnement en qualité de membres. Les faïtières participent aux idées et à l'élaboration des projets et au développement des stratégies nationales et à leur mise en œuvre. Des ONG telles que l'Association Française des Volontaires du Progrès, le Groupement Agricole pour le Développement Durable (GA2D) interviennent dans l'encadrement des communautés de base pour la protection de l'environnement par le maintien des essences de valeur que certains utilisent comme bois de feu, l'encouragement à l'agroforesterie dans la région des savanes. D'autres ONG interviennent dans l'approvisionnement en eau potable.

54. Les populations du bassin sont à la fois actrices et victimes des problèmes environnementaux qu'elles ont même créés de par leurs actions. Les conséquences sont également ressenties par elles mêmes. Dans le cas d'espèce du Projet FEM-Volta, les populations attendent participer à sa mise en œuvre pour la restauration de l'environnement en vue de leur bien-être et l'amélioration de leurs conditions de vie. Les problèmes d'environnement sont identiques d'une région à une autre dans le bassin mais les populations sont désemparées pour les résoudre et attendent des actions de l'Etat ou des ONG pour les aider à les atténuer. L'arrivée de ce projet a suscité un certain enthousiasme dans le milieu pour la réduction de la pauvreté dans le bassin. Elles attendent participer activement pour sa réussite.

3.3.2 Principales contraintes des parties prenantes

55. Les principales contraintes des différentes parties prenantes du projet se résument comme suit :
- Contraintes biophysiques :
 - Non maîtrise de l'eau pour les activités socio économiques
 - Exploitation insuffisante des bas-fonds en saison sèche,
 - Erosion hydrique et ravinement endommageant les cultures,
 - Pauvreté des sols,
 - Pouvoir d'achat peu élevé des populations du bassin ;
 - les changements climatiques
 - Inondations ;
 - Attaque des cultures par les insectes et les vers.
 - Contraintes socio-économiques :
 - Voie d'accès aux sites, pistes difficilement praticables en saison des pluies dans le bassin
 - Transhumance (Divagation des animaux transhumants et locaux) ;
 - Insuffisance d'organisation des exploitants ;
 - Très faible niveau d'instruction des exploitants
 - Faible exploitation maraîchère,
 - Très faible utilisation des intrants dans la production des vivriers le riz, le maïs, le sorgho, l'arachide, le coton, le oja, la tomate, l'haricot e les cultures der rente (coton, café-cacao, karité).
 - Coût élevé des intrants,
 - Dégradation des terres ;
 - Prix peu rémunérateur des produits agricoles et de rente,
 - Faible capacité financière des exploitants,
 - Non maîtrise des parquets techniques de production, de restauration et de conservation des sols,
 - Contrainte de temps pour les femmes, elles doivent s'occuper des champs familiaux d'abord,
 - Faible appui de structures de crédit pour la production des cultures vivrières.

3.3.3 Perception des parties prenantes par rapport au Projet FEM Volta

56. Le Projet FEM-Volta a été divulgué aux populations du Bassin de la Volta à son démarrage (2000) lorsque l'équipe de la coordination nationale du projet a sillonné le bassin pour informer les autorités notamment les Préfets, les Maires et les populations riveraines des cours d'eau de l'existence d'un tel projet. L'objectif du projet a été beaucoup apprécié par les populations du bassin. Certaines structures comme CREPA, SIRAI, AVOCH et le Centre pour l'Ecologie et le Développement ont une idée sur le projet. A l'heure actuelle, le public et surtout les populations du bassin sont informés à travers les médias, Les membres du Comité National de Mise en Œuvre du Projet (CNMO) basés à Lomé aident à renseigner davantage les populations. La Commune de Kara qui bénéficie du projet de démonstration est impliquée pour la gestion des eaux usées. Les consultants nationaux notamment celui de l'Etude sur la Participation du Public au Projet ont informé les Réseaux des ONG et associations dans les régions ont fourni des informations sur le bassin. Les Directions Régionales de l'Environnement et de l'Environnement et de l'Eau manifestent des intérêts pour le projet qui aura des impacts significatifs sur l'environnement et sur les conditions de vie des populations du bassin.
57. Eu égard aux objectifs du projet, les populations sont disponibles à collaborer et à participer à l'exécution de ses activités étant donné que ce projet touche les problèmes cruciaux qu'elles vivent, déclarent-elles. Le Projet FEM-Volta se présente comme celui qui vient résoudre tous leurs problèmes vitaux auxquels elles sont confrontées à savoir la dégradation des terres, les inondations, la pénurie d'eau, la transhumance, etc.
58. Il faut signaler également l'accueil favorable du Projet FEM –Volta par le Comité National de Pilotage du Programme de Micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial qui (PNUD) regroupe les faîtières des ONG et la société civile en invitant la Coordination Nationale du Projet à faire une communication sur les es eaux partagées –cas du Bassin de la Volta. Le comité est chargé de participer à l'élaboration de la Stratégie Programme Pays de financement en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
59. Certains chefs de Canton dans la Préfecture de Dayes riverains du cours d'eau Danyi se jetant directement dans la Volta déclarent que le projet vient à point nommé pour appuyer leurs initiatives de protéger les cours d'eau et de conserver des parcelles de terrains qu'ils ont hérités. Qu'ils souhaitent observer dans leurs cantons la pratique des feux précoces pendant cinq (5) ans pour la restauration de la végétation à cause des désastres que ceux feux dits précoces engendrent.
60. Le Centre pour l'Ecologie et le Développement (CED) qui dispose d'une radio rurale qui a beaucoup travaillé avec la Coordination nationale à la première phase du projet entend inscrire ses priorités dans son programme pour la sensibilisation et l'éducation des populations de la préfecture. Le CED attirera aussi l'attention des maraîchers sur la pollution des rivières par les produits chimiques. La préfecture est une zone de cultures d'haricot vert et de choux.
61. L'Université de Lomé (Département de Géographie) a fortement contribué à l'élaboration du Rapport National en 2002 et garde une bonne impression sur le projet dans ses composantes, s'investira dans le domaine des recherches. La Faculté des Sciences s'impliquera en matière de recherche sur la diversité biologique et la gestion des eaux de surface et souterraines dans le bassin à travers les recherches.

3.3.4 Activités du projet FEM Volta nécessitant une implication des parties prenantes

62. La démarche que le projet FEM Volta se propose d'adopter est une démarche participative impliquant tous les utilisateurs en vue d'aboutir à une gestion concertée et consensuelle des ressources du bassin. Cette démarche est nécessaire pour permettre l'ancrage du projet dans les communautés riveraines de la Volta. Les activités, entre autres pour lesquelles l'implication des parties prenantes est nécessaire sont les suivantes :
 - Campagnes d'information et de sensibilisation ;

- Identification des besoins en formation ;
- Actualisation des documents de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire du et Programme d'Action Stratégique (PAS) du projet ;
- Organisation des ateliers de renforcement des capacités ;
- Préparation du plan d'action national du Togo pour résoudre les problèmes environnementaux transfrontaliers ;
- Mise en place du projet de démonstration de Kara
- Validation des modèles hydrologiques et hydrodynamiques du bassin de la Volta et la zone côtière en aval.

3.3.5 *Stratégie de mise en œuvre du plan de participation, rôles et responsabilités*

63. La stratégie à mettre en place pour impliquer l'ensemble des parties prenantes doit prendre appui sur les acteurs aux niveaux local, préfectoral, régional et national. La stratégie de mise en œuvre de ce plan de participation consiste à :

- Instaurer le Comité National du Plan de Participation chargé de coordonner toutes les activités du projet dans le bassin ;
- Mettre en place les comités régionaux et préfectoraux du plan de participation ou renforcer les comités de protection et de gestion de l'environnement ;
- Favoriser une vision intégrée des interventions de chaque partie prenante par rapport aux rôles et responsabilités ;
- Cibler les moyens et répartir les ressources pour l'atteinte des objectifs ;
- Instaurer la démocratie participative pour libérer l'expression des avis sur le projet.
- Définir des indicateurs d'évaluation clairs et transparents du plan de participation ;
- Préciser les contributions de chaque acteur représenté dans le plan ;
- Etablir un mécanisme d'amélioration du plan de participation dans son application.
- Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes (les trois catégories) ;
- Identifier les organes de communication à impliquer ;
- Mobiliser et Planifier les ressources humaines, matérielles et financières ;
- Etablir les partenariats avec les organismes d'appui (ONG, cabinet de formation, représentants des populations, etc) ;
- Etablir une convention d'engagement et de participation avec les populations (participation en nature ou en espèces) ;
- Créer et favoriser un cadre de concertation entre les parties prenantes.
- Déterminer les besoins en formation et de renforcement ;
- Elaborer le Plan de communication et d'information ;
- Etablir un plan de gestion du bassin ;
- Créer un site Internet national du projet ;
- Créer une base de données et d'information.

64. Les responsabilités des acteurs se situent entre les différentes catégories d'acteurs définies comme suit :

- Les bénéficiaires des acquis du projet sont les populations riveraines des Régions des Savanes et de la Kara. Les cantons de Fazao (Préfecture de Sotouboua), Adélè et Assoukoko(Préfecture de Blitta), Danyi et de Wawa sont également concernées. Elles doivent œuvrer pour les atteintes des résultats du projet à travers leur engagement et leur participation effective. Leurs collectivités

territoriales (préfectures et communes) sont chargées au premier de l'information et de la sensibilisation des avantages du projet pour leur population

- Dans les Régions des Savanes une Fédération des ONG et Associations est mise en place ; parmi celles-ci, on peut noter certaines qui interviennent dans le domaine de l'environnement, de l'assainissement et de la gestion de l'eau. Les autorités et les services déconcentrés dans les préfectures (notamment les directions régionales de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche), le secteur privé et les associations socioprofessionnelles sont également associés d'une manière ou d'une autre aux résultats du projet.
 - Pour les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet, il s'agit du panel des partenaires financiers et techniques (PNUE/FEM, DHI, etc.), le Coordonnateur Régional, la Direction de l'Environnement, le Point Focal National de l'Autorité du Bassin de la Volta, le Représentant des comités régionaux de protection et de gestion de l'environnement et de l'eau, les Directions régionales représentant les Directions Centrales de l'eau de l'environnement, de la santé, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, l'Union des Communes du Togo et du plan et de l'aménagement du territoire.
 - La Direction Régionale de l'Environnement veillera à la lutte contre la dégradation des ressources naturelles dans le Bassin (dégradation des berges des cours d'eau, des forêts galeries, pollution des cours d'eau, lutte contre les feux de brousse).
 - La Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise aura pour mission de veiller à la bonne gestion des ressources en eau et à leur protection.
 - La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche s'occupera de la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles.
 - L'Union Togolaises des Communes coordonnera les activités du plan de participation en collaboration avec la Direction Régionale du Plan de de l'Aménagement du Territoire.
65. Le dispositif qui sera mis en place pour suivre, contrôler et évaluer les résultats du projet sera bâti autour des points suivants :
- Encourager et soutenir l'adhésion et la participation .des principales paries prenantes par région par une meilleure compréhension des résultats attendus du projet ; (Chef Projet/ Comité régionaux et locaux du plan de participation) ;
 - Définir et choisir des indicateurs fiables et valides ;
 - Vérifier si le plan de communication et d'information a été bien suivi dans la mise en œuvre du plan de participation ;
 - Etablir des critères de contrôle de gestion périodique ;
 - Placer les hommes compétents à la place qu'il faut de façon concertée.

3.3.6 Probables valeurs ajoutées de la mise en œuvre du plan de participation et risques

66. A la lumière des activités qui seront réalisées, il est probable que la mise en œuvre du plan de participation crée de nombreuses valeurs ajoutées dont les principales sont :
- Sur le plan environnemental :
 - Conservation et protection des ressources en eau ;
 - Création de meilleures conditions pour l'agriculture ;
 - Sauvegarde et exploitation de certains écosystèmes (forêts galeries, zones humides, forêts sacrées) ;
 - Amélioration de l'habitat favorable à certaines espèces animales et végétales ;
 - Meilleur comportement en matière gestion des ressources en eau et ressources environnementales associées ;

- Compréhension de la gestion du bassin de la Volta, bassin transfrontalier ;
 - Au plan socio organisationnel :
 - Acquisition du même niveau d'information des parties prenantes ;
 - Création de comités de gestion de l'eau et des bas-fonds ;
 - Mise en place de réseaux d'acteurs impliqués dans la gestion des bas-fonds ;
 - Sur le plan de transfert de technologie et de savoir-faire locaux :
 - Acquisition de nouvelles connaissances respectueuses de la gestion durables des ressources naturelles ;
 - Acquisition de nouvelles techniques de gestion de l'eau et de l'environnement ;
 - Transfert des techniques agro-forestières, agro-pastorales et maraîchères aux acteurs à la base.
67. Une participation insuffisante des parties prenantes tant au plan physique que financier peut entraîner une indifférence des acteurs à la base, ce qui met en cause l'ancrage et la pérennité des acquis du projet.
68. Dans le cas d'une participation excessive, les acteurs à la base auront tendance à vouloir s'accaparer des acquis du projet, mettant ainsi en cause le rôle des autres acteurs impliqués et la pérennité du projet.

4 Renforcement des capacités des parties prenantes

69. Les résultats du diagnostic et de l'analyse du contexte du bassin au Togo montrent que les principaux problèmes identifiés sont liés essentiellement aux actions anthropiques. Dès lors, pour inverser la tendance actuelle, il est s'avère nécessaire d'agir sur le comportement des parties prenantes à la gestion de ce bassin à travers des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation. Il faudra donc organiser des campagnes de sensibilisation sur :
- Les enjeux, menaces et défis sur l'environnement du bassin,
 - La GIRE,
 - Mécanismes de prévention et de gestion des conflits environnementaux L'utilisation rationnelle de l'eau,
 - L'hygiène et assainissement.
 - Le rôle des différents acteurs dans la gestion du bassin de la Volta au Togo,
 - L'importance des cours d'eau et bassins versants transfrontaliers
70. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'état des lieux et l'analyse situationnelle montrent que les différents outils et supports d'information, de sensibilisation et de communication en matière d'environnement et d'eau sont : la radio, la télévision, la presse écrite, le théâtre, les réunions diverses, les affiches, le flannelographe, les centres de documentation, les personnes relais que sont les autorités coutumières et religieuses. Toutefois, les outils sur l'eau restent très limités (journaux spécialisés, centre de documentation, documentaires et vidéo notamment sur les points d'eau, l'assainissement et la gestion de l'eau).
71. Par ailleurs, dans le cas des conflits, en dehors de la commission mixte et le cadre de concertation relativement récents, il existe peu d'outils spécifiques à la gestion intégrée des ressources en au et de prévention des conflits.
72. La réalisation des activités du volet renforcement de capacités sera conduite suivant deux principaux axes :
- Plaidoyer et lobbying auprès des autorités administratives et des partenaires techniques et financiers ;
 - Animation des campagnes d'éducation et de sensibilisation de masse à l'endroit des différents acteurs concernés.

Tableau 2 : Cadre logique du programme d'information, d'éducation, de sensibilisation et de participation du public

Axe 1 ; Plaidoyer et lobbying auprès des autorités administratives et des partenaires techniques et financiers			
Eléments du Plan de renforcement de capacités et participation	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la gestion du bassin			Adhésion des autorités et des partenaires techniques et financiers
Objectif Spécifique : Accroître l'appui technique et financier des actions de développement dans le bassin			
Résultats R1 : les actions de développement identifiées sont appuyées financièrement et techniquement R2 : un réseau fort d'acteurs est	Nombre de projets appuyés Comportement des bénéficiaires	Rapport d'activités de terrain Observation sur le terrain	

constitué et participe à la gestion rationnelle du bassin	Existence du réseau Actions menées par le réseau	Rapport d'activités de terrain Observation sur le terrain	
Mise en place du Plan de participation avec toutes ses composantes)	Comités établis ou autres structures renforcées	Rapport	adhésion
Activités/ résultats			
Activités/Résultat1 : les actions de développement identifiées sont appuyées financièrement et techniquement			
Activités/Résultat1 A1.1 Recherche d'information pour l'élaboration du plan de communication A 1.2 : Identification des groupes cibles A 1.3 Elaboration du plan de communication A 1.4 Exécution du plan de communication A1.5 Suivi évaluation	La quantité et la qualité des informations La liste des autorités administratives et des partenaires techniques et financiers Le document du plan de communication Rapport de la mise en œuvre Rapport du suivi évaluation	Rapport d'activités Rapport d'activités de terrain Rapport d'activités rapport de terrain Médias	Disponibilité des ressources financières
Activités/Résultat2 : un réseau fort d'acteurs est constitué et participe à la gestion rationnelle du bassin			
A2.1 : Identification des membres potentiels du réseau A2.2 : Elaboration des textes organiques et statutaires A2.3 Organisation de l'assemblée constitutive A2.4 Renforcement et suivi des activités du réseau	Liste des membres potentiels Document des textes organiques PV de la réunion constitutive Rapport de suivi	Rapport d'étude du cabinet Comité provisoire du réseau Comité de suivi	Volonté et engagement des parties prenantes du bassin
Activités/Résultat1			
Axe 2 ; - Animation des campagnes d'éducation et de sensibilisation de masse à l'endroit des différents acteurs concernés			
Eléments du Plan de renforcement de capacités et participation	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la participation des acteurs du bassin à travers Les campagnes de sensibilisation et d'éducation		Rapport des services techniques de l'Etat Rapport du point	Stabilité politique Engagement manifeste des autorités

		focal FEM	
Objectif Spécifique : Accroître la participation des acteurs à la gestion du bassin		Rapports techniques au niveau des régions	Mobilisation des ressources financières à temps
Résultats R1 : Les enjeux, les menaces et les défis de l'environnement du bassin sont connus des parties prenantes R2 : Les acteurs participent activement et efficacement à la gestion du bassin R3 : Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits environnementaux sont connus et mis en place par les populations	Nombre de nouvelles stratégies adoptées Nombre de bonnes pratiques mise en œuvre Nombre de conflits enregistrés Nombre de conflits résolus	Rapport d'activités de terrain Observation sur le terrain Rapport d'activités de terrain Observation sur le terrain	
Activités/ résultats			
Activités/Résultat1 : Les enjeux, les menaces et les défis de l'environnement du bassin sont connus des parties prenantes			
Activités/Résultat1 A1.1 Définition des thèmes d'animation relatifs aux enjeux, menaces et défis A 1.2 : Choix des prestataires des campagnes de sensibilisation A 1.3 Animation de la campagne de sensibilisation A I.4: Suivi- évaluation de la mise en œuvre	Nombre des thèmes de sensibilisation Liste des prestataires retenus Rapports des campagnes de sensibilisation Rapport de suivi-évaluation	Rapports des activités préparatoires PV de dépouillement des offres Rapport des services techniques de l'Etat Rapport du point focal FEM	
Activités/Résultat2 : Les acteurs participent activement et efficacement à la gestion du bassin			
A2.1 : Accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des projets A2.2 : Organisation des ateliers de partage d'expériences A2.3 Organisation de concours et allocation des prix aux meilleurs acteurs impliqués dans la gestion du bassin A2.4 : Organisation des ateliers d'auto-évaluation assistés	Nombre d'acteurs accompagnés Résultats des projets accompagnés Nombre d'ateliers organisés Taux de participation Critères de sélection des meilleures pratiques Nombre d'acteurs sélectionnés Nombre d'ateliers organisés Taux de participation Résultats des ateliers d'auto-évaluation	Rapports des services techniques et ONG partenaires Rapport d'ateliers de partage Rapport d'activités Rapport d'auto-évaluation	
Activités/Résultat3 : Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits environnementaux sont connus et mis en place par les populations			
A3.1 : Elaboration des documents de procédures pour la prévention et la	Documents de procédures élaborés	Secrétariat du comité de suivi	

<p>gestion des conflits</p> <p>A3.2 : Vulgarisation des documents élaborés</p> <p>A3.3 : Mise en place du comité de suivi de la mise en application des documents élaborés</p> <p>A3.4 : Renforcement de capacités des membres du comité</p> <p>A3.5 Suivi-évaluation des activités de prévention et de gestion des conflits</p>	<p>Rapports d'activités de vulgarisation</p> <p>PV de la réunion de mise en place du comité</p> <p>Rapport d'activités de renforcement de capacités</p> <p>Rapport de suivi-évaluation</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport de suivi-évaluation</p>	
---	--	---	--

Tableau 3 : Calendrier de mise en œuvre du programme d'information, d'éducation, de sensibilisation et de participation du public

Activités	AN 1				AN 2				AN 3			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Axe 1: Plaidoyer et lobbying												
A.1.1 Recherche d'information												
A.1.2 Identification des groupes cibles												
A.1.3 Elaboration du plan de communication												
A.1.4 Exécution du plan de communication												
A.1.5 Suivi et évaluation												
A.2.1 Identification des membres potentiels du réseau												
A.2.2 Elaboration des textes organiques et statutaires												
A.2.3 Organisation de l'Assemblée constitutive												
A.2.4 Renforcement et suivi des activités du réseau												
Axe 2: Animation des campagnes d'éducation												
A.1.1 Définition des thèmes d'animation												
A.1.2 Choix des prestataires des campagnes												
A.1.3 Animation des campagnes de sensibilisation												
A.1.4 Suivi-évaluation												
A.2.1 Accompagnement des acteurs												
A.2.2 Organisation d'ateliers de partage d'expériences												
A.2.3 Organisation de concours et prix												
A.2.4 Ateliers autoévaluation												
A.3.1 Elaboration document prévention gestion conflits												
A.3.2 Vulgarisation documents élaborés												
A.3.3 Comité et suivi documents élaborés												
A.3.4 renforcement de capacités membre du												

Activités	AN 1				AN 2				AN 3			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
comité												
A.3.5 Suivi-évaluation activités prévention et gestion conflits												

Tableau 4 : Cadre logique du volet programme de formation des acteurs et de participation du public

Axe 1: Renforcement organisationnel des dynamiques endogènes			
Eléments du Plan de renforcement de capacités et participation	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif général : Contribuer au renforcement des dynamiques locales			Adhésion des autorités et des partenaires techniques et financiers
Objectif spécifique : Renforcer les capacités des acteurs locaux pour une participation plus efficace à la gestion du bassin			Les ressources financières sont libérées à temps
Résultats R1 : Le diagnostic organisationnel des dynamiques locales est posé R2 : Les capacités organisationnelles des acteurs locaux sont renforcées	Nombre rencontres de séances de travail Les forces et faiblesses relevées consignées dans le rapport du diagnostic Respect des textes organiques Fonctionnement des structures Relations interpersonnelles	Rapport d'étude Rapport d'activités	
Activités/ résultats			
Activités/Résultat1 : Le diagnostic organisationnel des dynamiques locales est posé			
Activités/Résultat1 A1.1 Recensement des dynamiques locales existantes A 1.2 : Identification des besoins en renforcements	La liste des dynamiques locales La liste des besoins en renforcement de capacités	Rapport d'activités Rapport d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activités/Résultat2 : Les capacités organisationnelles des acteurs locaux sont renforcées			
A2.1 : Elaboration des TDR de formation A2.2 Identification des formateurs A2.3 Elaboration des modules de formation A2.4 : Organisation des ateliers de formation A2.5 : Elaboration d'un plan de retour	Document de TDR Pool de formateurs retenus Documents de modules de formation préparés Rapports d'activités de formation Document du plan de retour	Document de termes de référence PV de dépouillement des offres des prestataires Document de formation élaboré Rapports des ateliers de formation Plan de retour au niveau du secrétariat des participants	Disponibilité des ressources financières

<p>communicateurs sont renforcées</p> <p>R11 Les capacités des acteurs privés sont renforcées</p>		<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p>	
Activités/ résultats			
Activités/Résultat1 R1 : Les capacités des autorités politiques et administratives sont renforcées			
<p>Activités/Résultat1</p> <p>A1.1 : Organisation d'un séminaire sur les enjeux politique, économique et social du bassin</p> <p>A 1.2 : Organisation d'un atelier sur les conventions liées à la GIRE</p>	<p>La liste des participants</p> <p>La liste des participants</p>	<p>Rapports de l'atelier</p> <p>Rapports de l'atelier</p>	<p>Disponibilité des ressources financières</p>
Activités/Résultat2 : R2 : Les capacités des autorités coutumières sont renforcées			
<p>A2.1 : Organisation d'un atelier de formation sur les menaces écologiques et environnementales</p> <p>A2.2 : Organisation d'un atelier de formation sur la gestion équitable des ressources</p> <p>A2.3 : Organisation d'un atelier de formation sur les mécanismes de gestion et de prévention de conflit</p>	<p>La liste des participants</p> <p>La liste des participants</p> <p>La liste des participants</p>	<p>Rapports de l'atelier</p> <p>Rapports de l'atelier</p> <p>Rapports de l'atelier</p>	
Activités/Résultat3 ; Les capacités des responsables des services techniques sont renforcées			
<p>A3.1 Organisation d'un atelier de recyclage sur les menaces écologiques et environnementales</p> <p>A 3.2 : Organisation d'un atelier sur les conventions liées à la GIRE</p> <p>A 3.3 : Organisation d'un atelier de formation sur les mécanismes de gestion et de prévention de conflit</p>	<p>La liste des participants</p> <p>La liste des participants</p> <p>La liste des participants</p>	<p>Rapports de l'atelier</p> <p>Rapports de l'atelier</p> <p>Rapports de l'atelier</p>	

R 4 ; Les capacités des ONG et associations sont renforcées			
A4.1 Organisation d'un atelier de recyclage sur les menaces écologiques et environnementales	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A4.2 ; Organisation d'un atelier de formation sur les techniques de communication et d'animation de groupes	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A4.3 : Organisation d'un atelier d'élaboration de micro projets	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A 4.4 : Organisation d'un atelier sur les conventions liées à la GIRE	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A 4.5 : Organisation d'un atelier de formation sur les mécanismes de gestion et de prévention de conflit	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
R 5 : Les capacités des Comités locaux de gestion du bassin sont renforcées			
A5.1 ; Organisation d'un atelier de formation sur les rôles et responsabilités des membres des comités	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A5.2 : Atelier de formation sur l'exploitation rationnelle et la protection des ressources du bassin	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A5.3 : Atelier de formation sur l'hygiène et l'assainissement	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A5.4 : Organisation d'un atelier de formation sur les mécanismes de gestion et de prévention de conflit	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
R6 : Les capacités des populations riveraines et frontalières sont renforcées			
A6.1 : Atelier de formation sur la nécessité de la gestion intégrée et partagée des ressources	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A6.2 : Atelier de formation sur l'exploitation rationnelle, la gestion intégrée et la protection des ressources du bassin	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A6.3 Atelier de formation sur les	La liste des participants	Rapports de l'atelier	

mécanismes de prévention des conflits		l'atelier	
R7 Les capacités des femmes riveraines sont renforcées			
A7.1 : Atelier de formation sur la nécessité de la gestion intégrée et partagée des ressources	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A7.2 : Atelier de formation sur l'exploitation rationnelle, la gestion intégrée et la protection des ressources du bassin	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A7.3 Atelier de formation sur les mécanismes de prévention des conflits	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A7.4 : Organisation d'un atelier de formation en AGR	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
R8 Les capacités des éleveurs transhumants sont renforcées			
A8.1 : Atelier de formation sur la gestion des ressources du bassin (eau, champs, récolte, terres, végétation)	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A8.2 : Organisation d'un atelier de formation sur la conduite et la gestion des troupeaux	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
R9 : Les capacités des jeunes sont renforcées			
A9.1 : Atelier de formation sur la gestion de l'eau dans l'agriculture et le maraichage	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A9.2 : Organisation d'un atelier de formation sur les conflits environnementaux et les mécanismes de prévention et de gestion	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
R10 : Les capacités des Associations et réseaux de communicateurs sont renforcées			
A10.1 : Formation sur les conventions relatives à la GIRE	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A10.2 : Formation sur le rôle et les responsabilités des réseaux d'acteurs de la communication dans la protection et la gestion des ressources du bassin	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A10.3 Formation sur le rôle et les			

responsabilités des réseaux d'acteurs de la communication dans la gestion et la prévention des conflits		Rapports de l'atelier	
R11 : Les capacités des acteurs privés sont renforcées			
A11.1. : Formation sur les conventions relatives à la GIRE	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A11.2 : Formation sur le rôle et les responsabilités des acteurs privés dans la protection et la gestion des ressources du bassin	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A11.3 Formation sur le rôle et les responsabilités des réseaux d'acteurs privés dans la gestion et la prévention des conflits	La liste des participants	Rapports de l'atelier	
A12 : Suivi-évaluation des activités de renforcement de capacités	Nombre d'activités de suivi réalisé Nombre d'activités d'auto-évaluation réalisé	Rapports d'activités de la cellule de pilotage	
A13 : Evaluation à mis parcours finale et d'impact	Résultats d'enquête de terrain	Rapport d'évaluation	

Tableau 5 : Calendrier de mise en œuvre du programme de formation des acteurs et de participation du public

Activités	AN 1				AN 2				AN 3			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Axe 1: Renforcement organisationnel												
A.1.1 Recensement des dynamiques locales existantes												
A.1.2 Identification des besoins en renforcement												
A.2.1 Elaboration des TDR de formation												
A.2.2 Identification des formateurs												
A.2.3 Elaboration des modules de formation												
A.2.4 Organisation des ateliers de formation												
A.2.5 Elaboration du plan de retour												
A.2.6 Suivi de la mise en œuvre du plan de retour												
Axe 2: Formations sur les besoins spécifiques												
Autorités politiques et administratives												
A.1.1 : Séminaire sur les enjeux politique, économique et social												
A.1.2 : Atelier sur les conventions liées à la GIRE												
Autorités coutumières												
A.2.1 : Atelier sur les menaces écologique et environnementales												
A.2.2 : Atelier de formation sur la gestion des ressources												
A.2.3 Atelier sur la gestion et la prévention de conflit												
Responsables des services techniques												
A.3.1 Atelier de recyclage sur les menaces écologiques												
A.3.2 : Organisation d'un atelier sur les conventions liées à la GIRE												
A.3.3 : Organisation d'un atelier de formation sur les mécanismes de gestion et de prévention de conflit												
ONG et Associations												
A.4.1 Organisation d'un atelier de recyclage sur les menaces écologiques et												

environnementales														
A4.2 ; Organisation d'un atelier de formation sur les techniques de communication et d'animation de groupes														
A4.3 : Organisation d'un atelier d'élaboration de micro projets														
A 4.4 : Organisation d'un atelier sur les conventions liées à la GIRE														
A 4.5 : Organisation d'un atelier de formation sur les mécanismes de gestion et de prévention de conflit														
Comités Locaux de gestion														
A5.1 ; Organisation d'un atelier de formation sur les rôles et responsabilités des membres des comités														
A5.2 : Atelier de formation sur l'exploitation rationnelle et la protection des ressources du bassin														
A5.3 : Atelier sur l'hygiène et l'assainissement														
A5.4 : Organisation d'un atelier de formation sur les mécanismes de gestion et de prévention de conflit														
Populations riveraines et frontalières														
A6.1 : Atelier de formation sur la nécessité de la gestion intégrée et partagée des ressources														
A6.2 : Atelier de formation sur l'exploitation rationnelle, la gestion intégrée et la protection des ressources du bassin														
A6.3 Atelier de formation sur les mécanismes de prévention des conflits														
Femmes riveraines														
A7.1 : Atelier de formation sur la nécessité de la gestion intégrée et partagée des ressources														
A7.2 : Atelier de formation sur l'exploitation rationnelle, la gestion intégrée et la protection des ressources du bassin														
A7.3 Atelier de formation sur les mécanismes de														

prévention des conflits													
A74 : Organisation d'un atelier de formation en AGR													
Eleveurs transhumants													
A8.1 : Atelier de formation sur la gestion des ressources du bassin (eau, champs, récolte, terres, végétation)													
A8.2 : Organisation d'un atelier de formation sur la conduite et la gestion des troupeaux													
Jeunes													
A9.1 : Atelier de formation sur la gestion de l'eau dans l'agriculture et le maraichage													
A9.2 : Organisation d'un atelier de formation sur les conflits environnementaux et les mécanismes de prévention et de gestion													
Associations et réseaux de communicateurs													
A10.1. : Formation sur les conventions relatives à la GIRE													
A10.2 : Formation sur le rôle et les responsabilités des réseaux d'acteurs de la communication dans la protection et la gestion des ressources du bassin													
A10.3 Formation sur le rôle et les responsabilités des réseaux d'acteurs de la communication dans la gestion et la prévention des conflits													
Secteur privé													
A11.1. : Formation sur les conventions relatives à la GIRE													
A.1.1.2 : Formation sur le rôle et les responsabilités des acteurs privés dans la protection et la gestion des ressources du bassin													
A11.3 Formation sur le rôle et les responsabilités des réseaux d'acteurs privés													

dans la gestion et la prévention des conflits												
Activités transversales												
A.1.1.4 : Suivi-évaluation des activités de renforcement de capacités												

Tableau 6 : Plan de Suivi des activités

Activités	indicateurs	Méthodes de mesure	Périodicité	Acteurs responsables
VOLET INFORMATION SENSIBILISTION ET EDUCATION				
Appui technique et financier des actions de développement	Nombre de projets appuyés	Evaluation	Annuelle	Point focal FEM Cellule de pilotage
Constitution d'un réseau fort d'acteurs participant à la gestion rationnelle du bassin	Existence du réseau Actions menées par le réseau	Diagnostic organisationnel	Annuelle	Comité de gestion du bassin Cellule de pilotage
Information, sensibilisation et éducation sur les enjeux, menaces et défis de l'environnement du bassin	Nombre de nouvelles stratégies adoptées	Enquête de terrain	semestrielle	Cellule de pilotage
Mobilisation pour une participation active et efficace à la gestion du bassin	Nombre de bonnes pratiques mises en œuvre	Enquête de terrain	semestrielle	Cellule de pilotage
Mise en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits environnementaux	Nombre de conflits enregistré Nombre de conflits résolu	Enquête de terrain	semestrielle	Cellule de pilotage
VOLET FORMATION DES ACTEURS				
Analyse diagnostique des dynamiques locales	Nombre de rencontres de séances de travail Les forces et faiblesses relevées consignées dans le rapport du diagnostic	Enquête	Trimestrielle	Cellule de pilotage
Renforcement des capacités organisationnelles des acteurs locaux	Respect des textes organiques Fonctionnement des structures Relations interpersonnelles	Evaluation	Trimestrielle	Cellule de pilotage
Renforcement des capacités des autorités politiques et administratives	Nombre d'ateliers organisés Nombre de participants Nouvelles politiques adoptées	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage
Renforcement des capacités des autorités coutumières	Nombre d'ateliers organisés Nombre de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage

Renforcement des capacités responsables des services techniques	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	
Renforcement des capacités des ONG et associations	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	
Renforcement des capacités des Comités locaux de gestion du bassin	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	
Renforcement des capacités des populations riveraines et frontalières	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	
Renforcement des capacités des femmes riveraines	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	
Renforcement des capacités des éleveurs	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	
Renforcement des capacités des jeunes	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	
Renforcement des capacités des Associations et réseaux de communicateurs	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	
Renforcement des capacités des acteurs privés	Nombre d'ateliers organisés de participants	Etude bilan	Trimestrielle	Cellule de pilotage	

Tableau 8 : Plan de Suivi et évaluation des impacts

Domaine	Questions indicatives	Données intermédiaires à collecter	Périodicité	Acteurs responsables
Hydraulique	Quels sont les principaux aménagements effectués ?	Ouvrages d'irrigation réalisés Appréciation de la population Accessibilité à l'eau à des fins agricoles et domestiques Fréquence des inondations et autres calamités naturelles	Triennal	Cellule de pilotage
Foncier	Quelles sont les mesures de sécurisation du foncier adoptées ?	Rapports entre propriétaires fonciers et exploitants Etat des activités Rendements à l'hectare Accès des femmes aux terres	Triennal	Cellule de pilotage
Forestier	Quel est l'état actuel du couvert végétal du bassin ?	Etat des forêts et galeries constituées Forêts privées et communautaires réalisées Etat de la couverture de protection végétale de la zone	Triennal	Cellule de pilotage
Economique	Quelles sont les retombées économiques des projets d'exploitation du bassin ?	Pouvoir d'achat des exploitants du bassin Le niveau de vie des populations du bassin Les réalisations des populations	Triennal	Cellule de pilotage
Social	Quels sont les changements sociaux observés au niveau des acteurs impliqués ?	Comportements des populations La cohésion sociale Dynamique et participation communautaire Le niveau d'organisation et d'application des innovations Le taux de scolarisation des enfants Le taux de mortalité La sécurité alimentaire	Triennal	Cellule de pilotage

Institutionnel et juridique	Quelles sont les différentes politiques et législations adoptées ?	Les textes de lois réglementant la gestion du bassin Application des textes par les acteurs Engagement et volonté politiques	Triennal	Cellule de pilotage
------------------------------------	--	--	----------	---------------------

5 Conclusion et recommandations

73. La mise en œuvre efficace du plan de participation du public au projet FEM Volta nécessite essentiellement deux types d'action prioritaires à savoir :
- L'information, la sensibilisation et l'éducation des acteurs impliqués dans la gestion des ressources du bassin de la Volta ;
 - Le renforcement de capacité ciblée des parties prenantes selon les besoins identifiés.
 - La mise en œuvre du plan ci-dessus permettra certes d'induire des changements de comportement, mais à condition que des mesures d'accompagnement appropriées soient prises pour concrétiser les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être transmis lors des différents ateliers d'information, d'échange et de formation. Ces mesures d'accompagnement se déclinent comme suit :
 - La volonté et l'engagement politique : elle doit se traduire par l'adoption de mesures spécifiques relatives à la gestion du bassin par la création d'un organe autonome au niveau des quatre régions ;
 - Des mesures réglementaires et législatives coercitives quant à l'exploitation des ressources naturelles du bassin. Ainsi dans la transparence, il sera fait obligation à toutes les parties prenantes de s'assurer de l'accord préalable du Comité de Gestion et de ses partenaires avant d'entreprendre la réalisation de tout projet susceptible de modifier de manière significative les caractéristiques du cours d'eau à des fins agricoles, industrielles, etc.
 - La mise en place d'un cadre d'échange périodique d'informations entre les parties prenantes, le manque d'information étant l'une des causes majeures des conflits enregistrés dans la zone du bassin.
 - La mise en place d'un mécanisme d'encadrement des éleveurs transhumants par la délimitation des couloirs et des pistes à bétail ainsi que l'aménagement des points d'abreuvement.
 - La mise en place d'une ligne de crédit pour soutenir les activités de production des femmes, des jeunes et des membres de groupement exerçant des activités dans le périmètre du bassin.
 - Le soutien des actions des médias en matière d'information sur la gestion des ressources du bassin ;
 - La création de comités locaux et d'un comité inter-régional de gestion du bassin ;
 - La mise en place de cadres de concertation locaux, régionaux et national sur l'eau, le foncier et les ressources forestières : ces cadres de concertation devront regrouper les différents protagonistes de la gestion du bassin ;
 - La mobilisation des ressources financières pour la réalisation des projets de valorisation des ressources du bassin.
74. Cette étude a permis d'identifier les différentes activités qui se mènent dans les zones du bassin de l'Oti et les principales difficultés liées à la gestion de ce bassin par les acteurs impliqués. Les difficultés relevées sont surtout d'ordre anthropique L'analyse des contraintes fait ressortir deux types d'actions prioritaires correctives suivantes : information, sensibilisation et éducation des acteurs impliqués dans la gestion des ressources du bassin de la Volta ; renforcement des capacités ciblées desdits acteurs.
75. La mise en œuvre du plan de participation permettra certes d'induire des changements de comportement, mais à condition que des mesures d'accompagnement appropriées soient prises pour concrétiser les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis lors des différentes formations.



6 Annexes

6.1 Annexe A: TDR de l'étude

Consultation: Termes de référence de l'étude portant sur l'élaboration du plan de participation du public au projet FEM-Volta

Date limite de candidature : 30 Septembre 2008 Langue: Français et Anglais **Date de démarrage:** 15 Octobre 2008 **Durée du contrat:** 3 mois

Contexte

Le Projet FEM-Volta intitulé "Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval" est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la CIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.

L'objectif à long terme du projet FEM-Volta est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.

Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:

- Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta
- Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
- Objectif spécifique n° 3: Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

Le projet vise à contribuer à l'intégration régionale, promouvoir le dialogue entre les pays riverains du bassin et encourager la participation des populations locales et parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources du bassin versant du fleuve Volta. La mise en oeuvre du projet doit conduire à la formulation d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour l'ensemble du bassin et contribuer à la gestion durable des ressources du bassin.

La participation du public et l'implication des ONG font partie des principes clés de la gestion durable des ressources en eau. En conséquence, la collaboration avec la société civile et en particulier, les différentes parties prenantes est essentielle pour l'atteinte des objectifs du projet FEM-Volta. Aussi, dans le but d'assurer une cohérence des actions et, la mise en oeuvre efficace du projet, il est envisagé à travers l'objectif spécifique 1, de consolider les actions de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs régionaux, nationaux et locaux.

Activités

L'objectif principal de la présente étude est de définir les priorités et développer les plans de renforcement de capacités et de participation du public. Six experts nationaux sélectionnés par chacun des pays riverains du bassin et un expert régional sélectionné par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) seront recrutés par l'UNOPS comme consultants pour développer le plan de participation du public y compris, l'identification et la planification des formations et campagnes de sensibilisation aux niveaux régional, national et local.

Pour atteindre les objectifs visés, les consultants mèneront en étroite collaboration avec l'UCP et les coordonnateurs nationaux, les activités ci-après

1. Analyse détaillée des parties prenantes :

Identifier tous les groupes d'acteurs y compris, les bénéficiaires des acquis du projet, les acteurs contribuant aux résultats du projet, les acteurs chargés de la mise en oeuvre des activités du projet, etc.

- Analyser les principales activités, mandats, et intérêts des acteurs et groupes d'acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans la mise en oeuvre du projet FEM-Volta ainsi que leurs capacités en relation avec les activités du projet
- Identifier les préoccupations, perceptions et réactions des parties prenantes par rapport aux problèmes ciblés par le projet FEM-Volta
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels

leur implication est requise
 Identifier la démarche à adopter pour assurer et maintenir l'implication des parties prenantes durant la mise en oeuvre du projet

2. Préparation du plan de participation des parties prenantes, y compris

- Activités à intégrer dans le plan de participation et tentative de plan de travail et de budget sur la base du plan de travail et du budget de l'ensemble du projet FEM-Volta
- Stratégie de mise en oeuvre du plan de participation, rôles et responsabilités en fonction de la contribution de chaque groupe d'acteurs
- Plan de monitoring et de contrôle du plan de participation des parties prenantes et de son impact sur la mise en oeuvre du projet et la gestion durable des ressources en eau et ressources environnementales associées du bassin versant de la Volta
- Probables valeurs ajoutées de la mise en oeuvre du plan de participation pour les activités du projet et l'Autorité du bassin de la Volta en général.
- Principaux produits de la participation des parties prenantes à disséminer et intégrer dans la base de données du projet
- Risques liés à une insuffisante ou excessive participation des parties prenantes

3. Préparation du plan de formation et de sensibilisation des parties prenantes, y compris :

- Evaluation des capacités des parties prenantes en matière de gestion des bassins versants internationaux
- Identification sur la base des objectifs et domaines couverts par le projet FEM-Volta, des besoins de formation aux niveaux régional, national et local
- Besoins de formation prioritaires pour une effective participation des parties prenantes aux activités du projet
- Développement du plan d'opération des actions de formation, information, éducation et sensibilisation des parties prenantes aux niveaux régional, national et local
- Aperçu général des différentes informations et manuels de formation relatifs à la gestion des bassins versants internationaux qui pourront aider à la préparation des modules de formation

Le consultant régional sera responsable de la coordination de la mission de consultation. Il devra s'assurer de la qualité des rapports nationaux et produire le plan régional de participation des parties prenantes sur la base des activités décrites dans les présents TDR.

Les consultants nationaux seront responsables des études nationales et de la production des plans nationaux de participation des parties prenantes sur la base des activités décrites dans les présents TDR.

Principaux résultats attendus de l'étude

- Les principaux acteurs et groupes d'acteurs sont identifiés
- Le plan de participation des parties prenantes est développé et approuvé
- Les besoins en renforcement de capacités des parties prenantes sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation, information, éducation et sensibilisation est développé et approuvé

Considérations clés:

Les consultants devront proposer une méthodologie détaillée, suffisamment claire et permettant d'atteindre les objectifs de l'étude et d'obtenir les résultats attendus. A cette fin, les informations ci-dessous sont fournies pour une orientation efficiente de l'étude

Les consultants devront tenir compte des études et activités en cours d'exécution, et plus particulièrement des résultats d'une activité similaire entreprise sur le bassin versant de la Volta par l'ABV et le projet UICN/PAGEV et ce, afin de tenir compte des synergies et complémentarités requises pour la préparation et la mise en oeuvre du plan de participation

Les consultants devront maintenir un contact régulier avec l'ABV, les coordonnateurs nationaux du projet et certains acteurs ou groupes d'acteurs Le fait d'impliquer les consultants nationaux s'avère nécessaire non seulement pour la prise en compte des spécificités nationales, mais aussi pour acteurs nationaux durant sa mise en oeuvre. Tous les documents disponibles à l'UCP seront mis à la disposition des consultants. L'UCP mettra également à la disposition des consultants une liste des acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans la gestion du bassin de la Volta

Expériences requises et qualifications des consultants

L'étude sera conduite par un consultant régional et un expert de chaque pays riverain du bassin ayant plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences requis pour l'étude. Les consultants doivent avoir également

mené des activités de nature et complexité similaires, spécialement dans le cadre d'autres projets financés par le FEM.

Les consultants devront avoir les qualifications et expériences suivantes

- Consultant régional : diplôme supérieur en gestion des terres, ressources en eau et ressources environnementales, communication, sciences sociales ou politiques, expérience en matière de renforcement de capacités, développement et mise en oeuvre de plans de participation de parties prenantes
- Consultant nationaux: diplôme supérieur en environnement, sciences sociales ou politiques, expérience de développement et mise en oeuvre de plans de participation de parties prenantes

Par ailleurs, les qualifications suivantes constituent un atout

- Développement et mise en oeuvre d'activités d'information et de sensibilisation du public dans plusieurs langues et avec la participation de plusieurs groupes d'acteurs en Afrique au Sud du Sahara et de préférence dans les pays riverains du bassin de la Volta
- Avoir une expérience en matière d'approches participatives et de mise en oeuvre de programmes de formation sur la participation, la facilitation et la planification stratégique.
- Connaissance ou expérience de travail sur les questions de gouvernance, plaidoyer et de monitoring participatif.
- Familier avec les objectifs et procédures du FEM; plus spécifiquement celles relatives à la participation des parties prenantes aux projets financés par le FEM
- Expérience de travail et de production de documents en Français et en Anglais
- Expérience en matière de mise en oeuvre de programmes nationaux et régionaux de gestion des ressources naturelles

Durée de la mission, rapports à produire et calendrier

Les consultants auront à produire les rapports présentés dans le tableau ci-dessous. Il est prévu un total de 13 jours pour le consultant régional et 15 jours pour chaque consultant national. L'étude devra s'achever avant fin Décembre 2008 et ce, selon le calendrier ci-après

Tâche	Date butoir	Responsable
Signature du contrat	15 Octobre 2008	UNOPS, Consultants
Rapport préliminaire décrivant le plan de travail et la méthodologie	30 Octobre 2008	Consultants, UCP
1er draft des rapports de consultants soumis à l'UCP/iJNOP S	15 Novembre 2008	Consultants
Evaluation des rapports de consultation	30 Novembre 2008	UCP, GEP, PFNI
Version finale des rapports de consultation	15 Décembre 2008	Consultants
Validation de la Version finale des rapports de consultation	20 Décembre 2008	UCP, PFNI
Fin du contrat	20 Décembre 2008	UNOPS, Consultants

Le présent calendrier d'exécution de la mission pourra être révisé de commun accord entre les Consultants et l'UNOPS.

Les consultants soumettront à l'UCP/UNOPS, les formats électroniques des rapports en français et en anglais selon le calendrier ci-dessus présenté.

6.2 Annexe B: Outils de collecte d'informations sur le terrain

I- IDENTIFICATION DU GROUPE OU PERSONNES RESSOURCES

- 1- Nom :
- 2- Village/Ville :
- 3- Domaines d'activités :

II- CONNAISSANCE DU PROJET VOLTA ET DES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX LIES A LA GESTION DE L'EAU

- 4- Pensez-vous que les ressources naturelles qui nous entourent sont nécessaires pour notre survie ? Pourquoi ?
- 5- Que représente l'eau ou un cours d'eau pour vous ?
- 6- Avez-vous déjà une fois entendu parler du projet Volta ? Que pouvez-vous nous dire à propos ?
- 7- Bref exposé sur le projet et ses objectifs

III- IDENTIFICATION DES ACTEURS ET PARTICIPATION AUX PROJETS DES GESTION PLUS RATIONNELLE DU COURS D'EAU DE LA VOLTA

- 8- Pouvez-vous nous faire part des expériences acquises dans la gestion de ce cours d'eau ?
- 9- Quels sont les principaux problèmes qui sont liés à la gestion de ce cours d'eau dans les communautés riveraines de la région ?
- 10- Alors à partir des informations que nous venons de vous livrer, comment pensez-vous contribuer à sa mise en œuvre des actions correctives en terme de participations locales ?
- 11- Pensez-vous que d'autres acteurs de votre communauté ou intervenants dans votre communauté/régions peuvent être intéressés et participer à ce projet et être mis à profit ? Comment ?
- 12- Quels sont les canaux d'information disponibles ou à mettre en place pour informer le plus efficacement possibles les autres acteurs impliqués dans la gestion du cours d'eau Volta (demandez le nom donné à ce niveau au cours d'eau)
- 13- Comment à partir de vous, l'information peut atteindre un plus grand nombre d'utilisateurs ou exploitants de l'eau et des zones riveraines exploitées ou protégées ?
- 14- Quels sont selon vous les autres groupes d'acteurs qui peuvent contribuer à la mise en œuvre et à la pérennisation des acquis du projet ?
- 15- Quelles sont les actions concrètes à mener pour sauvegarder le cours d'eau ?
- 16- De quels moyens avons-nous besoin pour participer à une meilleure gestion de ce cours d'eau ?
- 17- Avez-vous des structures locales capables de gérer les projets ou actions correctives ? De quelles autres capacités en termes de formation ont-elles besoin pour assumer convenablement leurs responsabilités de gérants de l'eau ?
- 18- Quels les potentialités sur lesquelles nous pouvons miser pour réaliser ce projet dans votre région ?
- 19- Quelles sont les expériences réussies dans ce domaine enregistrées dans la région ? Et quels sont les facteurs de réussite ?
- 20- Quelles sont les expériences non réussies que vous enregistrées dans la gestion de ce cours d'eau ?
- 21- Que gagnez-vous et que perdez-vous en participant à ce projet ?
- 22- Avez-vous des suggestions pour une gestion rationnelle et pérenne de cette ressource vitale pour l'agriculture l'élevage, la pêche et l'usage domestique ?

Merci pour votre disponibilité et les informations livrées!

Comme convenu, je vous envoie un outil de pré-traitement des informations recueillies. Il reste à être amendé et validé pour son utilisation.

Il s'agira de regrouper l'ensemble des informations sous les rubriques suivantes :

IV- LES FACTEURS FAVORABLES

- Les atouts en termes de :
 - Dynamiques locales (associations locales de développement, groupements professionnels, autres entités à regrouper parmi les acteurs)
 - Capacités locales
 - Proximité par rapport aux services déconcentrés
 - Position de la communauté par rapport aux autres aux champs d'intervention des ONG et autres structures d'appui
 - Etc.

- Les potentialités en termes de :
 - ressources naturelles
 - ressources humaines
 - ressources matérielles
 - ressources financières
 - etc.

V- FACTEURS DEFAVORABLES

- Contraintes
- Menaces
- Problèmes
- Défis majeurs
- Faiblesses au niveau des ressources humaines et les institutions locales

VI- LA PROBLEMATIQUE D'INTERVENTION DANS LA ZONE

VII- LA VISION DES POPULATIONS RIVERAINES PAR REGION

VIII- LES AXES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

IX- LES ACTIONS CORRECTIVES A MENER POUR PALLIER ET PAR REGION

6.3 Annexe C : Liste des personnes rencontrées ou contactées avec les coordonnées téléphoniques et e-mail

N°	Nom et prénoms	Fonction	Institutions	Contacts
01	Abbé ADDJORA Gaston	Directeur par intérim	Radio Maria Dapaong	770 86 05 / 929 76 62
02	ALI Goumoubni	Directeur	Radio Rurale Communautaire	BP : 224 Dapaong Tél : 770 89 68/ 972 82 34
03	LAMBONI Lilaribe	Directeur d'ONG	MECAPFR	986 30 63
04	KANTCHE Yomounte	Chargé de suivi évaluation	ICAT	983 74 30
05	KANKANDJA		DRAEP	930 28 62
06	NAM Pakedame	Directeur	DRDAT	770 84 53 910 48 45
07	LARE Monoka	Directeur	ICAT	901 95 42 770 85 62
08	YATOMBO	Coordonnateur	RAFIA	770 84 56
09	POCANAM Fidèle	Directeur d'ONG	ASKNAO	770 89 49 901 13 30
10	NGUISSAN Julien	Coordonnateur	SIRAIB- Mango	771 72 60
11	BANKATI Hyacinthe	Directeur	SADEL-Mango	771 80 02
12	FAMBARE	Directeur	FED	771 70 68
13	KANKANDJA Kondjandja	Chef Division des Aménagements et Equipement Rural	MAEP	770 81 02 930 28 62
14	TELLU Komi Tarouessie	Directeur Régional de l'environnement de la centrale	MERF	BP 273 Sokodé e-mail : telkomtr @yahoo.fr Tel : 445 92 54 ou 550 0106 cel :902 46 61 .
15	ABOUDOU Mensah	Spécialiste environnement et eau	Bureau du conservatoire	BP : 273 Sokodé cél : 902 46 54
16	SOUROU Koffi	Directeur	ICAT – Région centrale	Tel : 550 10 38
17	ALPHA Aboubakar,	Ingénieur Agro-économiste, chef suivi et évaluation chef d'agence	ICAT	Tél : 5501038
18	KPAIKPAI kondo	Sociologue, Responsable des organisations paysannes à	ICAT Sokodé	Tél : 550 00 23 / Cel : 919 81 86
19	AKILA koffi	Agent de terrain	DRAEP Sokodé	928 79 37
20	TAKOUGNADI Sôssô,	Sociologue-Politologue	ONG Dimension Humaine	Tél : 550 64 17 Cel : 902 33 38

21	KAFABA Safiou,	Président	CAPEP (Cercle d'Action pour la Protection de l'Environnement et de la Santé à Sokodé)	Tél : S/C 902 33 38
22	SALISSOU Ali	Membre du Groupement d'Agriculteurs et de reboiseurs à TCHINBERI	Groupement DIFEZI	
23	WELEDZI Koffi	Préfet de Wawa		
24	Yao NANA GABOUSSOU Eglomasse IV,	Chef Canton de Badou		
25	EDZI Yao IHOU V	Chef Canton de KESSIBO		9366093
26	ASSAMOAH Yao Ogah,	Directeur	de l'ONG JSD à Badou	082 16 76
27	OKA Koffi,	Reboiseur et Exploitant de bois à Badou		
28	BOUKA Koffi	Acheteur de café-cacao		
29	SIROU Essodina,	Planteur de café-cacao		

6.4 Annexe D : Typologie des acteurs

Catégories Acteurs	Groupes d'acteurs	Sous-groupes Acteurs
I. Les producteurs	Agriculteurs	Agriculteurs vivriers
		Cultures irriguées
		Cultures de rente
	Eleveurs	Eleveurs transhumants
		Eleveurs sédentaires
	Pêcheurs	Pêches traditionnelles
		Pêches artisanales
	Maraîchers	Maraîchers
	Exploitants produits ligneux	Exploitants de bois
		Exploitants Charbon
Chasseurs	Chasseurs locaux	
	Campements de chasse	
II. Le secteur privé	Industries	Sociétés minières
		Sociétés pétrolières
	Transporteurs fluviaux	Transporteurs traditionnels
		Transporteurs modernes
	Exploitations artisanales	Orpailleurs
		Exploitants de sable
		Artisans de tannerie
	Industries de transformation	
Industries touristiques		
III. La société civile	Autorités coutumières	Gestionnaire de l'eau
		Gestionnaire du foncier
		Gestionnaire des ressources naturelles
	Autorités religieuses	En fonction des réalités locales
	Associations de jeunesse	En fonction des réalités locales
	Associations de femmes	En fonction des réalités locales
	Organisations Communautaires de Base	OCB de gestion de l'eau
		OCB de l'environnement
IV. Les acteurs de la communication	Communicateurs traditionnels	Griots, crieurs publics
	Médias	Radios communautaires
		Radios privées
		Presse écrite
	Autres moyens de communication	Equipes de télévision
		Théâtre
		Animation vidéo et cinéma
		NTIC
V Le secteur public	Services techniques	Environnement
		Agriculture et pêche
		Eau et assainissement

6.5 Annexe F : Bibliographie

- Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières : Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN-TOGO), Mars 2002.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières : Elaboration du document-Cadre d'orientation du Programme national de gestion de l'environnement (PNGE 1), Rapport définitif, Décembre 2000.
- GREEN CROSS International : Stratégie d'information de communication, de prévention des conflits liés à l'eau dans le bassin de la Volta, Août 2002.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement : Bassin du Fleuve Volta, Analyse diagnostique transfrontalière, Rapport final, Avril 2003
- Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières/ Programme des Nations Unies pour l'Environnement : Projet PDF-B « Gestion Intégrée du Bassin du Fleuve Volta : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Togo », Rapport national, Inventaire des Eléments Environnementaux Prioritaires : Analyse, Stratégie et Plan d'action, Mars 2002.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement : Bassin du Fleuve Volta Programme d'Action Stratégique, Rapport final, Décembre 2002.
- Peipsi Center for Transboundary Cooperation /ALLCOOP : Strategies for public participation in the management of transboundary Waters in countries in transition, December 2001.
- Peipsi Center for Transboundary Cooperation: Public Involvement in Water Economy and Regional development, 2007.
- Ministère du Travail, de l'emploi et de la Fonction publique: Etats Généraux de l'Administration Publique Togolaise, Document Cadre, Décembre 2006.